

## Copie de résolution

À la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 6 novembre 2023, à 20h, au Centre culturel du Vieux Presbytère.

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S** mesdames les conseillères Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et Jennie Fortier et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon, Jean-François Paradis, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE madame la directrice générale et greffière Julie Dubé.

## **RESOLUTION 2023-11-364**

## ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 que celles-ci se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

15 janvier	6 mai	9 septembre
5 février	3 juin	7 octobre
4 mars	8 juillet	4 novembre
8 avril	5 août	2 décembre

Copie certifiée conforme à l'original Sainte-Flavie (Québec) Le 7 novembre 2023

Julie Dubé

Directrice générale